

Charte de partenariat dans le domaine de la promotion et du soutien à l'allaitement



Sommaire

- Principes de la charte
- Contexte de la création de la charte
- Contexte épidémiologique
- Objectifs de la charte
- Mise en œuvre des objectifs
- Modalités :

1/ Les personnes adhérentes :

- Personnes physiques
- Personnes morales

2/ Fonctionnement



Principes de la charte

La charte est un texte de référence éthique sur la collaboration entre les acteurs de la périnatalité en vue d'un travail en réseau et d'une démarche de qualité. C'est un guide de collaboration entre tous les partenaires dont la lisibilité doit être immédiate pour l'ensemble des signataires, la communauté médicale, les institutions, les associations et les usagers.

Cette charte est un acte d'adhésion volontaire de professionnels libéraux ou institutionnels, d'établissements publics ou privés, et d'acteurs associatifs œuvrant dans le champ de la périnatalité.



Contexte de la création de la charte

Les acteurs de santé gardois sont engagés depuis plusieurs années dans le domaine de la promotion et du soutien à l'allaitement.

Cette charte concrétise cet engagement et définit le cadre de la mobilisation conjointe de leurs ressources afin d'optimiser les actions autour de l'allaitement. Cette formalisation permet le repérage du REseau GARdois de l'ALLaitement (REGAAL) par les différents professionnels de la naissance, les institutions, les acteurs associatifs, ainsi que les usagers



Contexte épidémiologique

« En France 60% des femmes nourrissent leur enfant au sein au moment de la naissance, moyenne inférieure à celle des pays comme la Suède et la Suisse, le Canada, le Royaume uni. »

« Les femmes ayant suivi une formation d'un niveau supérieure ainsi que celles issues de l'immigration sont celles qui allaitent le plus. »

« L'allaitement ne convainc pas les femmes moyennement diplômées qui travaillent tout comme celles en état de précarité, souvent très jeunes, peu diplômées et sans emploi. »

« Le non allaitement est généralisé dans les milieux défavorisés »

« Les durées de l'allaitement sont inférieures aux recommandations actuelles (15% de mères allaitantes au troisième mois de vie de l'enfant) »

« Professionnels de santé, associations de promotion de l'allaitement, sociologues s'accordent sur la nécessité d'accompagner les femmes et les couples par une communication centrée sur des explications et le soutien, car un allaitement réussi demande une bonne dose de confiance en soi. »

« Les pouvoirs publics visent à porter à 70% le pourcentage de femmes allaitantes d'ici trois ans. »



Objectifs de la charte

La présente charte a pour enjeu le développement de l'efficacité des actions menées dans le cadre de la promotion et du soutien à l'allaitement.

Elle vise à définir le cadre des projets d'actions de promotion et de soutien à l'allaitement et leurs modalités de coordination et s'inscrit dans un travail partenarial en réseau.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les adhérents à la présente charte s'engagent notamment à œuvrer pour :

L'accompagnement des familles de l'anténatal au post natal

Apporter les informations et les conseils nécessaires dès la préparation à la naissance et à la parentalité pour permettre aux mères et aux couples de prendre leur décision par rapport à l'allaitement

Accompagner les femmes et les couples dans leur choix vers l'allaitement maternel

Distribuer des documents d'information sur l'allaitement

Favoriser la mise en route de l'allaitement dès la naissance

- en facilitant le peau à peau et la tétée précoce, dès que le bébé est prêt, en salle de naissance si l'allaitement est souhaité
en donnant les premiers conseils sur la mise en route de la lactation
- en favorisant au maximum la proximité mère-enfant ou en accompagnant la séparation si celle-ci est indispensable notamment pour des raisons médicales

Permettre l'installation de l'allaitement exclusif

- en donnant des informations sur la physiologie de l'allaitement et les besoins du nouveau-né et en préservant le réflexe de succion
- en accompagnant les tétées, en résolvant les difficultés et en identifiant les recours possibles pour le soutien des mères et des couples

Favoriser la poursuite de l'allaitement jusqu'au sevrage et accompagner le sevrage

- en tenant compte de la reprise du travail et du mode de garde de l'enfant
- en informant les parents du code du travail et des droits des femmes

Donner les conseils pour favoriser la bonne santé de l'enfant et notamment prévenir l'obésité infantile

Tout au long de ce parcours, de l'anténatal au postnatal renforcer la confiance en soi des mères et pères pour leur permettre de devenir parent en toute sérénité

- en accompagnant la création du lien mère-enfant
- en favorisant l'installation d'une relation parent enfant de qualité

Le travail en réseau des acteurs de la périnatalité

Favoriser le travail en réseau

Orienter si nécessaire les femmes et les couples vers les professionnels de la naissance ou les personnes ressources spécialisées dans l'allaitement maternel
Distribuer des documents d'information sur l'allaitement

Donner la possibilité aux mères d'échanger et de transmettre leurs expériences grâce à la mise en place de groupe de soutien de mères à mères

La qualité de la formation des professionnels

Transmettre l'information aux professionnels de santé et de l'éducation

Partager les éléments d'information détenus par les différents partenaires afin de moderniser l'environnement de la grossesse et de la naissance.

Donner les conseils pour favoriser la bonne santé de l'enfant et notamment prévenir l'obésité infantile

Développer les compétences des professionnels dans ce domaine

S'engager à mettre à jour ses connaissances dans ce domaine grâce à la formation continue

Organiser ou participer à la formation des futurs professionnels de santé notamment ceux intervenant autour de la naissance

Respecter et transmettre les recommandations nationales et internationales



Mise en œuvre des objectifs

Dans le cadre de cette charte, un comité de pilotage est constitué comme suit :
Une infirmière du Pôle Promotion Santé de la ville de Nîmes

La cadre sage-femme de Protection Maternelle et Infantile, coordinatrice départementale dans le domaine de la périnatalité

Le pédiatre de Protection Maternelle et Infantile représentant le Conseil général du Gard au sous-groupe « allaitement » de la Commission Régionale de la Naissance

Les cadres sages-femmes et puéricultrices des établissements hospitaliers publics ou privés du Gard

Des représentants des professionnels médicaux libéraux

Une représentante des associations de promotion et de soutien à l'allaitement

La directrice ou une enseignante des centres de formation aux métiers de la santé du département

Une puéricultrice, représentante de la Caisse d'Allocation Familiale

Le comité de pilotage a pour mission :

de définir les orientations en matière de promotion de l'allaitement du réseau d'acteurs fédérés dans la présente charte

de valider les actions proposées dans le cadre de ces orientations par le groupe ressource et leurs indicateurs d'évaluation

d'établir le budget prévisionnel de ces actions et d'en rechercher les financements

d'effectuer annuellement le bilan et l'évaluation des actions menées

Le comité de pilotage s'appuie sur un groupe ressource formé

de tous les professionnels et acteurs engagés dans le cadre de cette charte. Il :
propose les projets d'actions au comité de pilotage

met en œuvre les actions validées par le comité de pilotage

transmet les données d'activité au comité de pilotage



Modalités

1 - Les personnes adhérentes

L'adhésion à la charte est libre et révoquable et vaut engagement du respect des termes de la Charte. La charte se veut ouverte à tout acteur de santé, public ou privé dont la contribution permet de concourir aux buts généraux qu'elle s'est fixée. Il ne saurait être établi de liens hiérarchiques entre les différents acteurs.

Peuvent adhérer à la charte :

les personnes physiques :

praticiens libéraux et salariés (indépendamment de leur structure d'appartenance pour ces derniers)

- les médecins généralistes, gynécologues-obstétriciens, pédiatres...
- les psychologues
- les dentistes
- les sages-femmes
- les infirmières
- les puéricultrices
- les travailleurs sociaux
- les éducateurs

les personnes morales :

- le Conseil Général du Gard
- La Caisse d'Allocation Familiale du Gard
- Les Mairies par leurs Services Communaux d'Hygiène et de Santé
- Les établissements publics et privés représentant notamment les services de maternité, de pédiatrie, de néonatalogie
- Les associations œuvrant en faveur de la promotion et du soutien à l'allaitement
- Les réseaux de périnatalité de proximité constitués au sein du département du Gard
- Les instituts de formation des professionnels de santé du Gard

Les formulaires d'adhésion à la charte pour les personnes physiques et morales figurent en Annexes 1 & 2 à la fin de ce document.

L'adhésion aux termes de la présente charte est une condition indispensable et préalable à l'admission en tant que membre du réseau REGAAL.

2 - Le fonctionnement

L'animation d'un tel réseau suppose « un réel engagement » des participants, qui le rendent crédible aux yeux de tous les acteurs.

Au titre de cette collaboration les partenaires s'engagent à faire apparaître, sur tous les documents informatifs et de communication afférents à la présente charte, les différents logos institutionnels conformément à leurs chartes graphiques respectives.

L'information de l'adhésion des professionnels et des établissements au groupe de travail doit être portée à la connaissance de tous les professionnels de santé en utilisant les services et lieux de communication suivants :

- Le Conseil Général du Gard
- Les services mère/enfant des établissements publics et privés hospitaliers
- Le site : <http://www.perinat-france.org>
- Le réseau « naître en Languedoc Roussillon »
- Les réseaux de périnatalité, de proximité du Département du Gard

Nîmes, le

Adhésion à la charte

Pour les personnes physiques

Je déclare adhérer aux principes de la charte partenariale dans le domaine du soutien et de la promotion à l'allaitement maternel après avoir pris connaissance des termes de la charte, consultable sur le site www.perinat-france.org

Nom

Prénom

Modalité d'exercice

Lieu d'exercice

Tél professionnel

Email professionnel

Fait à

Le

Signature

Ce feuillet est à renvoyer à l'adresse suivante :

**Pôle Santé de la ville de Nîmes
65bis rue de la République
30000 Nîmes**

ou

**Conseil Général du Gard
Direction générale adjointe chargée du développement social
Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille
10, Rue Villeperdrix
30913 Nîmes Cedex**

Adhésion à la charte

pour les personnes morales

L'établissement, l'institution ou l'association déclare adhérer aux principes de la charte partenariale dans le domaine du soutien et de la promotion à l'allaitement maternel après avoir pris connaissance des termes de la charte consultable sur le site: <http://www.perinat-france.org>

Nom de l'établissement, de l'institution ou de l'association

.....

Lieu

Tél

Fax

Email

Fait à

Le

Signature du représentant légal de l'établissement, de l'institution ou de l'association

Ce feuillet est à renvoyer à l'adresse suivante :

**Pôle Santé de la ville de Nîmes
65bis rue de la République
30000 Nîmes**

ou

**Conseil Général du Gard
Direction générale adjointe chargée du développement social
Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille
10, Rue Villeperdrix
30913 Nîmes Cedex**



Réseau Gardois de l'Allaitement